

Contribution au cahier des charges du domaine de Grignon pour le XXIème siècle

A l'occasion de sa mise vente par l'État en 2020

Pour un projet de développement partagé et ambitieux au service de la collectivité et de ses territoires

Le domaine de Grignon, dit aussi campus de Thiverval-Grignon, est le plus important des Yvelines pour l'agronomie avec ceux de Versailles et de Jouy-en-Josas, avec les 800 personnes qui y travaillent depuis des dizaines d'années dans son centre de recherche et d'enseignement pour l'agroécologie et la biodiversité, avec ses 40 000 m² de bâtiments et ses 300 hectares agricoles ou forestiers intramuros. Il est situé à la fois dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay (avec sa Ferme expérimentale qui reste partie d'AgroParisTech¹, membre de cette université) et dans une zone de l'Ouest francilien aux multiples enjeux cruciaux d'aménagement du territoire et de politique environnementale.

Avec le concours d'un vaste réseau d'acteurs à mobiliser, Grignon doit rester un pôle dynamique porteur de projets, d'enseignement et de recherche, glorieux de ses activités en agronomie, alimentation, écologie.

Proche de Plaisir-Grignon et donc de Paris (45'), de Saclay (45'), le domaine a de forts potentiels à valoriser, notamment pour les territoires qui l'entourent et pour ses habitants : Plaine de Versailles et agglomérations de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines... Vallée de Seine et Plateau de Saclay... pour les Yvelines et l'Île-de-France.

La marque « Grignon » est précieuse, unique en agronomie depuis 200 ans, et son histoire patrimoniale remonte au XVIème siècle. La communauté des agronomes reste très attachée au maintien sur site de toutes les marques du passé de l'école de Grignon qui ont fondé une bonne part de l'enseignement supérieur agronomique en France depuis deux siècles.

La valorisation de ces atouts repose sur la volonté de réserver le meilleur au domaine de Grignon, suite au départ d'AgroParisTech à Palaiseau en 2021 et la vente du domaine par l'État, avec un projet d'avenir ambitieux pour ce pôle d'activités dans son bassin d'emplois et de rayonnement régional à la hauteur de l'attachement du plus grand nombre à ce site, qui garde autant que possible le contact avec AgroParisTech.

Pour cet objectif qui nous rassemble, nous sollicitons un engagement fort et proposons des conditions de vente du domaine qui préserve tous ses potentiels (liste ci-dessous).

¹ Lettre en date du 23.12.19 de Monsieur M. Cadot, Préfet de la Région Ile de France, aux membres du Collectif pour le Futur du Site de Grignon et de Patrimoine AgroParisTech-Grignon 2000.

Espaces naturels

- Conserver l'intégrité du parc, ses paysages, sa biodiversité (ZNIEFF), son caractère de parc rural agro-forestier et rétablir son ouverture au public en maintenant des espaces de réserve non ouverts.
- Protéger et valoriser le site géologique du Lutétien, l'arborétum, le site des essais agronomiques de très longue durée (parcelles Dehérain depuis 1875 ou 1938).
- Sur la base d'un bilan écologique initial, restaurer écologiquement les sites à fort potentiel de biodiversité, y compris les berges et abords du ru de Gally, et développer un plan de gestion écologique du domaine.
- Après un bilan forestier, engager la restauration des parcelles forestières ayant un potentiel paysager ou de production et affecter les autres au cycle écologique global du domaine.
- Interdire toute privatisation du parc.

Espaces agricoles

- Développer des recherches appliquées et une vitrine de l'agroécologie et des productions de proximité. Autoriser la construction des équipements nécessaires pour ces productions dans le respect des réglementations et prescriptions en vigueur.
- Rechercher les complémentarités avec la Ferme expérimentale.

Le patrimoine matériel et immatériel

- Prendre en compte, in situ, les lieux de mémoire et les collections patrimoniales : musée du Vivant, bibliothèques (ensemble des sites d'AgroParisTech), monuments d'anciens combattants et résistants, de personnalités ayant contribué à la notoriété de Grignon et de l'agronomie française, essais agronomiques historiques...
- Valoriser les monuments historiques, château et les autres bâtiments du XVIIème au XXème siècle, par un projet qui respecte l'histoire des lieux.
- Privilégier le développement de salles d'exposition et de projets culturels ouverts au public.
- Par toutes ces actions, faire perdurer le patrimoine immatériel de Grignon.

Formation expérimentation recherche

- Favoriser les activités en relation avec l'agronomie, l'écologie, l'environnement et l'alimentation au bénéfice des territoires de proximité et de leurs habitants. Conserver, in situ, une part d'enseignement dans ces disciplines.
- Développer des recherches appliquées et une vitrine de l'agroécologie et des productions de proximité. Autoriser la construction des équipements nécessaires pour ces productions.

Usage des bâtiments du campus : activités économiques & enseignement

- Valoriser les équipements d'enseignement en donnant la priorité aux projets porteurs d'activités pédagogiques, avec un lien persistant de Grignon avec AgroParisTech et l'Université Paris-Saclay, pour la R&D et les formations universitaires ou continues. Conserver des locaux adaptés (salles d'enseignement et d'application).
- Proposer les laboratoires et autres bâtiments adaptés à des activités économiques en relation avec l'agronomie, l'écologie et l'alimentation, avec priorité aux projets entrepreneuriaux (start-ups, "tiers lieux" ...).
- Encadrer tout programme éventuel de logements comme complément du village de Grignon, rattaché à ce village, sans ouverture dédiée sur le domaine.

Droits d'accès

- Préserver les droits d'accès et réservations d'usage pour le suivi des essais Dehérain, les missions du Muséum National d'Histoire Naturelle et le suivi du site géologique protégé, pour toute association et organisme ou personne qualifiée ayant des activités d'ordre patrimonial, culturel, d'enseignement ou scientifique sur le domaine de Grignon.

Gouvernance et partenaires

- Créer un consortium ou une société de gestion réunissant les propriétaires, au premier rang desquels les organismes publics, percevant les produits et assurant l'entretien général des bâtiments et des infrastructures. Cette société doit être le garant de l'intérêt général et de l'unité du domaine et faire respecter les protections réglementaires du site et les engagements du cahier des charges de la vente.
- Instaurer un réseau de partenaires : Commune de Thiverval-Grignon & collectivités locales, AgroParisTech & Ferme expérimentale, Université Paris-Saclay, associations patrimoniales..., pour développer un projet pour le domaine de Grignon incluant la commune et, plus largement, la plaine de Versailles et le plateau de Saclay.

A offre comparable

A offre comparable, la priorité d'achat doit être donnée à un organisme public (collectivité territoriale...) ou associatif... susceptible d'être le "titulaire principal" de cet ensemble patrimonial ayant valeur de bien commun, pour la mise en œuvre d'un projet socio-économique et environnemental pour cet écosystème remarquable.

NB : Il est attendu que les lauréats du premier tour de l'appel d'offres s'engagent à soumettre un projet complet démontrant la contribution de leur soumission en faveur notamment :

- des "clusters" d'enseignement supérieur et de recherche, en la circonstance celui de Paris-Saclay qui s'étend jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines et Thiverval-Grignon (au moins avec la Ferme expérimentale)
- des enjeux environnementaux et sociétaux de ce début de siècle, le changement climatique, la biodiversité, l'alimentation (notamment celle des zones urbaines denses) et les trames vertes, en valorisant pour l'avenir les acquis et les potentiels du site de Grignon
- de l'aménagement du territoire au sujet du patrimoine exceptionnel de Grignon et de l'avenir de ce pôle d'emploi qui voit le départ de 800 personnes (450 salariés, principalement des chercheurs, et 350 étudiants).

Cette proposition, issue d'une dynamique d'une dizaine d'années, prend ses origines dans diverses démarches et documents, dont l'étude engagée en 2011 par l'association de la plaine de Versailles sur Grignon et ses patrimoines, les documents produits par la commune de Thiverval-Grignon sur l'avenir du domaine, la charte paysagère de l'association de la plaine de Versailles, les vœux du Conseil d'administration d'AgroParisTech d'avril 2019...

ANNEXE

RAPPEL : Vœux du Conseil d'administration d'AgroParisTech sur les conditions de la mise en vente du domaine de Grignon, le 8 avril 2018

Les vœux ont été adoptés : "Votants : 44. Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5 ; Ne prend pas part au vote : 8"

Étant donné le site exceptionnel du domaine de Grignon, au patrimoine et au potentiel unique dans sa région, au cœur des Yvelines :

- le plus ancien berceau de l'agronomie française
- son campus aux bâtiments historiques en tous points remarquables
- son écosystème préservé, patrimoine naturel et scientifique exceptionnel
- son capital intellectuel et humain (400 agents surtout des chercheurs et 340 étudiants)
- sa notoriété internationale
- son site magnifique, lieu de mémoire et d'identification de plus de 10 000 agronomes.

Beaucoup de projets complémentaires sont possibles et souhaitables sur le domaine, mais ils n'auront de pertinence que liés à une démarche collective. En premier lieu, Grignon peut rester un atout pour AgroParisTech à Palaiseau et l'Université Paris-Saclay.

L'ouverture de ce bien commun aux investissements publics autres que l'État, ou privés nécessite le respect d'engagements garantissant la pérennité du domaine (§ I). A offre comparable, priorité d'achat est donnée à un organisme public (§ II). Le respect des engagements de la charte paysagère des collectivités du territoire dans lequel il s'insère est la condition nécessaire, cadre général de qualité du projet global (§ III).

Le CA d'AgroParisTech réuni à Paris le 8 avril 2019 adopte le vœu que la vente du domaine de Grignon respecte les engagements suivants :

I. La mise en concurrence pour la vente du domaine doit intégrer des conditions garantissant la pérennité du domaine et sa valorisation dans le respect de toutes ses composantes :

- La vente du domaine, si elle est menée par lots, serait utilement favorisée par la création d'un consortium ou d'une société de gestion réunissant les propriétaires, au premier rang desquels les organismes publics, percevant les produits et assurant l'entretien général des bâtiments et des infrastructures. Cette société serait le garant de l'intérêt général et de l'unité du domaine et ferait respecter les protections réglementaires du site et les engagements suivants § III.
- Les terres agricoles et forestières du domaine intramuros restent la propriété d'AgroParisTech de manière à pérenniser la viabilité économique de la Ferme expérimentale, la gestion agro-écologique du domaine, l'accès aux enseignements agronomiques de terrain.
- Des droits d'accès et des réservations d'usage doivent être préservés dans toute la mesure du possible, pour le suivi de l'essai Dehérain, pour ses missions au Muséum National d'Histoire Naturelle pour le suivi du site géologique protégé, pour toutes les associations ayant des activités sur le domaine de Grignon.

II. A offre comparable, la priorité d'achat est donnée à un organisme public ou associatif (collectivité territoriale...) susceptible d'être le "titulaire principal" de cet ensemble patrimonial ayant valeur de bien commun et de proposer un diagnostic territorial ainsi qu'un projet socio-économique et environnemental pour cet écosystème remarquable.

III. Les cinq engagements de la Charte paysagère participative de la Plaine de Versailles, dont Grignon est un des plus beaux domaines, adoptée par ses 24 maires doivent être appliqués au domaine à savoir :

- *"Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes.*
- *Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré.*
- *Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques.*
- *Traduire et mettre en œuvre les engagements et les actions préconisés par la charte dans les documents d'urbanisme.*
- *Associer les populations »* et donc favoriser l'ouverture au public du domaine de Grignon.